

Vendredi, le 6 mars 2009

Le très honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada
Monsieur Michael Ignatieff, Chef de l'opposition officielle
Monsieur Gilles Duceppe, Chef du Bloc Québécois
Monsieur Jack Layton, Chef du Nouveau parti démocratique
Chambre des communes
Ottawa, ON

**Objet : Ne démantelez pas les mesures de contrôle des armes à feu :
rejetez le projet de loi C-301, le 1^{er} avril 2009**

Monsieur,

Les signataires de cette lettre sont très préoccupés en raison du dépôt du projet de loi d'initiative parlementaire C-301 par le député conservateur Garry Breitkreuz, lequel propose **d'assouplir les mesures de contrôle imposées sur les armes à feu à utilisation restreinte et les armes interdites (dont font partie les armes de poing, armes d'assaut et mitraillettes) ainsi que d'éliminer l'enregistrement des carabines et des fusils**. Nous sollicitons votre appui pour que votre parti rejette ce projet de loi à sa seconde lecture en Chambre le 1^{er} avril 2009.

Vous avez déclaré votre appui à la lutte contre la violence faite aux femmes. Notre Loi n'est pas qu'un simple monument à la mémoire des femmes qui ont perdu la vie le 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique. Elle est aussi un outil efficace pour contrer la violence par balle faite aux femmes reconnue à travers le monde. Pour s'engager à lutter contre la violence faite aux femmes, il ne suffit pas de porter un ruban blanc le 6 décembre. Le vingtième anniversaire de la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal approchant, il serait inadmissible que le parti dont vous êtes le chef procède au démantèlement d'une loi qui nous a demandé à tous tant d'efforts à mettre en place.

Nos lois ont rendu le Canada plus sécuritaire.

- En 1991, plus de 1 400 Canadiens ont été tués par balle. Aujourd'hui, il y en a moins de 800.
- En 2007, le taux d'homicides par carabine ou fusil avait chuté de plus de 78 % par rapport à 1991.
- Le nombre de meurtres de femmes par balle a chuté de 85 en 1991 à 32 en 2004 (le nombre d'homicides sans arme à feu n'a pas diminué significativement).
- Le taux de suicide, particulièrement chez les jeunes, a aussi décliné.

Des organismes de maintien de l'ordre, de santé publique et d'appui aux victimes de partout au Canada – y compris de l'École Polytechnique et du collège Dawson – sont en faveur de contrôles rigoureux des armes à feu. Nous le sommes aussi au nom de millions de femmes canadiennes. Comme l'a indiqué la Cour d'appel de l'Alberta, le contrôle des armes concerne les femmes : les femmes représentent un léger pourcentage des deux millions de propriétaires d'armes au Canada. Par contre, elles comptent pour une grande proportion des victimes de violence par arme à feu.

La vérification obligatoire des dossiers des demandeurs, l'attribution de permis et leur renouvellement pour tous les propriétaires d'armes à feu, ainsi que l'enregistrement des armes à feu, sont des mesures importantes qui protègent la sécurité des femmes. Les permis renouvelables réduisent le risque que des individus possédant des antécédents de violence domestique aient accès à des armes à feu. L'enregistrement des armes permet aux services de police de prendre des actions préventives.

Le projet de loi propose de prolonger la période de validité des permis de dix ans pour tous les propriétaires d'armes (y compris les propriétaires d'armes de poing et d'armes d'assaut), réduisant les occasions de passer en revue les renseignements qui y figurent et de s'assurer qu'ils sont à jour. Le système canadien d'attribution des permis, qui exige l'approbation des conjoints présents et passés lors du renouvellement, est essentiel à la sécurité des femmes. Ne contribuez pas à l'affaiblir et à ainsi mettre en péril notre sécurité et celle de nos enfants.

Les carabines et les fusils sont les armes à feu les plus souvent utilisées dans les cas de meurtre de femmes et d'enfants et de violence domestique. L'accès à une arme à feu arrive au cinquième rang des principaux indicateurs de meurtre de femmes dans les cas de violence domestique. **Le projet de loi entend aussi éliminer l'obligation d'enregistrer les carabines et les fusils.** La Cour suprême a insisté sur l'importance d'enregistrer les armes à feu pour faire respecter les dispositions de la Loi sur l'attribution des permis. Si un propriétaire de permis peut se procurer autant d'armes qu'il le désire sans que son nom ne soit associé à ces armes dans un registre, on peut difficilement l'empêcher de donner ces armes à des individus *qui n'ont pas* de permis. Les renseignements sur les armes à feu que possède un individu sont essentiels à l'application des ordonnances de prohibition et ils **aident les services de police du Canada à prendre des mesures préventives.** En fait, les services de police consultent le registre *9 400 fois* par jour. Plusieurs armes semi-automatiques puissantes sont actuellement classées parmi les armes à utilisation non restreinte, par exemple le Ruger Mini-14 utilisé pendant la tuerie de l'École Polytechnique. À maintes reprises, les enquêtes faites à la suite de meurtres de femmes et d'enfants ont recommandé d'obliger les propriétaires d'armes à feu à avoir un permis et à enregistrer leurs armes pour prévenir d'autres tragédies.

Il n'y a aucune raison pour que des civils possèdent des armes militaires ou tactiques. Près de 400 000 Canadiens ont signé une pétition souhaitant interdire ces armes. La plupart des pays du monde interdisent la possession d'armes automatiques ou semi-automatiques par des civils. La tragédie du collège Dawson a levé le voile sur une sombre réalité : la liste des armes à feu interdites n'a pas été mise à jour depuis que la Loi a été adoptée en 1995. Nous souhaitons que les mesures de contrôle appliquées à ces armes soient resserrées, **pas assouplies.** Or le projet de loi C-301 assouplit ces mesures, permettant aux armes automatiques d'entrer dans les champs de tir.

Les femmes canadiennes continuent à appuyer sans réserve l'attribution contrôlée des permis de possession d'armes et l'enregistrement de toutes les armes. Les sondages indiquent que même si la moitié des propriétaires d'armes s'opposent à la Loi, **77 % des personnes vivant avec un propriétaire d'arme sont en faveur de celle-ci.** Avec raison, les femmes sont préoccupées par l'accès aux carabines et aux fusils dans les cas de violence domestique et de suicide :

- Une carabine ou un fusil a servi dans 88 % des cas de meurtre de femmes par balle au Canada – ces armes sont justement celles que les opposants à la Loi prétendent ne pas être la cause de la violence avec une arme à feu;
- L'accès à une arme à feu arrive au cinquième rang des dix-huit facteurs de risque de meurtre de conjointes;
- Dans 50 % des cas, les homicides familiaux se concluent par le suicide du meurtrier; cela indique que pour mieux protéger les femmes et les enfants il faut bien examiner le dossier du demandeur et renouveler les permis des propriétaires;
- Il est plus probable que le nombre de victimes se multiplie, surtout chez les enfants, quand une arme est utilisée sur une scène de meurtre;

- Le nombre d'opposants aux mesures de contrôle des armes à feu est plus élevé dans les endroits où le taux de possession d'armes est supérieur (particulièrement dans les collectivités rurales et dans l'Ouest canadien) et les femmes et les enfants sont particulièrement à risque en raison des armes que l'on trouve dans les domiciles dans ces régions.

En clair, la situation des femmes au Canada ne pourrait être plus vulnérable. Mettre un terme à la violence faite aux femmes nécessite plus que de belles paroles. Nous vous exhortons à indiquer à votre parti qu'il est impératif de contrer la violence et de réduire le nombre de suicides dans nos familles et nos collectivités en **rejetant le projet de loi C-301 le 1^{er} avril 2009.**

La liste des signataires :

Organismes nationaux

Karen Dempsey
Présidente
Conseil national des femmes du Canada

Paulette Senior
Présidente et directrice générale
YWCA du Canada

Susan Russell
Directrice générale
**Fédération canadienne des femmes
diplômées des universités**

Michele Landsberg
Journaliste

Organismes provinciaux / communautés

Hélène Cornellier
Coordonnatrice - Plan d'action et communications
**AFEAS (Association féminine d'éducation et d'action
sociale)**
Montreal, QC

Tanya Moulun
Directrice
Grande Cache Transition House Society
Grande Cache, AB

Sadeqa Siddiqui
Coordonnatrice
Centre Comm. des Femmes Sud-Asiatique
Montréal, QC

D^{re} Leslie Tutty
RESOLVE
Calgary, AB

Réjean Parent
Président
Centrale des syndicats du Québec
Montréal, QC

Judy Rebick
CAW-Sam Gindin Chair in Social Justice and Democracy
Université Ryerson
Toronto, ON

Viviane Doré-Nadeau
ConcertAction Femmes Estrie
Sherbrooke, QC

Yvette Houle
Directrice
Dr. Margaret Savage Crisis Centre
Cold Lake, AB

Sylvie Haviernick
Directrice
Fond. du 6 décembre contre la violence
Montréal, QC

Leanne Wruck
Directrice par intérim
Université de l'Alberta, Sexual Assault Centre
Edmonton, Alberta

Marylaine Léger
Directrice
Pleins Pouvoirs KIDPOWER Montreal
Montréal, QC

Marilou McPhedran
Directrice, Global College
Université de Winnipeg

Jan Reimer
Coordonnatrice provinciale
Alberta Council of Women's Shelters
Edmonton, AB

Heather McGregor
Présidente et directrice générale
YWCA Toronto